



# Contrôle fiscal : un logiciel pour vérifier que la comptabilité informatisée répond aux normes

Fiche pratique publié le 20/11/2017, vu 763 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](#)

**Sous peine de sanctions importantes (5.000 € d'amende + évaluation d'office), les entreprises qui tiennent leur comptabilité au moyen de systèmes informatisés doivent, en cas de contrôle fiscal, la présenter sous forme dématérialisée, et les fichiers numériques ainsi produits doivent répondre à certaines normes très précises...**

Ces normes sont énumérées dans le Livre des Procédures Fiscales (article A.47 A-1), mais il faut reconnaître qu'elles sont assez peu explicites pour un non informaticien.

D'où l'intérêt de ce logiciel (nouvelle version), dénommé « Test Compta Demat », que l'Administration fiscale propose de télécharger gratuitement et confidentiellement à partir du site de la DGFIP : [test-compta-demat](#).

Cet outil vérifie la validité de la structure du fichier et précise les anomalies détectées, ce qui permet le cas échéant de le mettre aux normes en prévision d'un éventuel contrôle.

Il est en outre accompagné d'une notice d'installation et d'utilisation également téléchargeable à partir du même site.

[Comment mettre en place la comptabilité d'une entreprise ?](#)

## Articles sur le même sujet :

- [Réussir à se faire payer](#) **NOUVEAU**
- [Réussir la création de sa SARL](#) **NOUVEAU**
- [Gérer un compte courant d'associé](#)
- [Rémunérer un gérant de SARL](#)
- [Ouvrir un restaurant](#)
- [Créer un gîte ou une chambre d'hôtes](#)
- [Se lancer dans les services à la personne](#)
- [Créer et gérer un site de e-commerce](#)
- [Ouvrir un salon de coiffure](#)
  
- [Comptabiliser la constitution du capital social : les apports en numéraire et en nature](#)
- [Comptabiliser les frais de constitution](#)
- [Comptabiliser les frais publicitaires](#)
- [Comptabiliser la création d'un site internet](#)
- [Comptabiliser l'acquisition d'une immobilisation](#)
- [Comptabiliser un crédit-bail](#)

- Comptabiliser les amortissements des immobilisations
- Les cessions d'immobilisations et les plus ou moins-values
- Comptabiliser les dépenses d'entretien et de réparation
- Comptabiliser un placement financier à long terme (plus d'un an)
- Comptabiliser un placement financier à court terme (moins d'un an)
- Comptabiliser un découvert bancaire
- Comptabiliser un prêt à court terme
- Comptabiliser la souscription d'un emprunt et son remboursement
- Comptabiliser une cession Dailly
- Comptabiliser les apports en compte courant ou sur le compte de l'exploitant